

Page au féminin

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **15 (1969)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

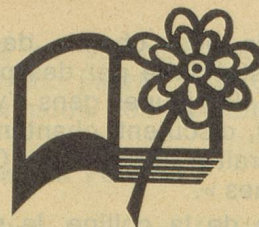
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Les femmes suisses opposées au suffrage féminin écrivent au Conseil fédéral

(A.T.S.) L'association des femmes suisses contre le suffrage féminin dont le siège est à Lucerne, a adressé un message au Conseil fédéral, au sujet de la votation populaire annoncée pour 1970 ou 1971. Elle y expose les arguments qui la poussent à lutter contre l'égalité politique de la femme. L'association voudrait que le Conseil fédéral assortisse son futur message sur le suffrage féminin de considération sur les expériences et les conséquences de l'égalité politique des sexes. Le message de l'association sera publié sous peu.

L'égalité politique des femmes

(C.P.S.) Le Conseil fédéral a annoncé qu'il présentera, avant la fin de l'année, un projet d'article constitutionnel relatif au droit de vote et d'éligibilité des femmes. Le Département fédéral de justice et police est chargé de sa rédaction. Comme mesure préliminaire, celui-ci va engager incessamment la procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques et des associations intéressées. Le Conseil fédéral tient ainsi la promesse qu'il avait faite en mars en acceptant la motion du conseiller national Tanner, indépendant zuricois.

Cette louable rapidité — compte tenu des lenteurs habituelles de la machine législative helvétique — est due pour une part à la forme qu'a pris le débat récent

sur la signature par la Suisse de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. On se souvient en effet que de nombreux députés, sans être adversaires de la Convention elle-même, souhaitaient que l'on tranchât cette question des droits civiques des femmes avant de déposer une signature auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Cela éviterait de faire une réserve sur ce point capital.

Diverses questions se posent. Peut-on aboutir au résultat escompté par une simple interprétation extensive de l'actuelle constitution ? Quelques juristes ont soutenu cette thèse, mais elle ne paraît pas devoir être retenue. En outre, faut-il proposer que l'égalité civique des femmes soit proclamée à la fois sur le plan fédéral et sur le plan cantonal, ou uniquement au niveau fédéral ? A vrai dire, on ne voit guère comment les femmes pourraient se prononcer en matière fédérale sans avoir le droit de le faire sur le plan cantonal.

La cause des femmes avance donc, mais on peut encore se demander si, après avoir tant traîné, on ne l'empoigne maintenant un peu trop rapidement. Les esprits sont-ils mûrs partout pour accepter cette réforme fondamentale qui, personnellement, me paraît aussi juste qu'inéluctable ? Les Suisses, disait un humoriste, sont des gens qui se lèvent tôt mais se réveillent tard. Sont-ils tous réveillés à ce sujet ? Les votes qui vont se dérouler très prochainement — notamment au Tessin — sur ce problème qui ne devrait plus en être un, nous

donneront des indications utiles sur l'évolution des esprits.

René Bovey

Rencontre de femmes alpinistes à Zermatt

(C.P.S.) Cet été, Zermatt a été littéralement envahi par une centaine de femmes alpinistes venues de 14 pays pour le premier « Rendez-vous hautes montagnes ».

C'est au mois de mai de l'année dernière que, sur le sommet du Titlis, le « Rendez-vous hautes montagnes » a été fondé sur l'initiative de la baronne Felicitas von Reznisek. L'idée de cette rencontre est de rassembler des femmes qui se sentent unies par leur passion pour l'alpinisme et leur amour de la montagne. Une seule condition leur est demandée : maîtriser l'escalade jusqu'au 4^e degré ou être en mesure de conduire une course. Lors d'une journée organisée pour la presse, journalistes et photographes ont pu suivre, à distance, les performances de ces dames qui escaladaient le Riffelhorn, haut de quelque 3'000 mètres. Certaines d'entre elles ont su littéralement enthousiasmer le public par leur technique et leur souplesse. Le Sherpa Norgay Tenzing, vainqueur de l'Everest en 1953, a prouvé qu'il est encore en excellente forme. Ce rendez-vous a attiré nombre d'alpinistes du sexe fort qui s'en donnent à cœur joie de discuter avec telle gracieuse représentante de la Tchécoslovaquie ou d'expliquer les avantages d'une technique d'assurage à une ravissante Bulgare.